



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO E-E103243

VALABLE JUSQU'AU 26/01/2025

ÉDITÉ LE 21/06/2024

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 11/12/2006

Forme juridique : SARL

Capital : 8 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC PONTOISE 493325484

Siret : 493 325 484 00019

Code NACE : 4391B

Numéro caisse de congés payés : 36 3701 02

Assurance Responsabilité Travaux :

MMA IARD AM 108326685

Assurance Responsabilité Civile :

MMA IARD AM 108326685

Situation fiscale et sociale : A jour au 30/09/2023

Raison sociale : COURTAT FILS

15 RUE GUYNEMER
95150 TAVERNY

Téléphone : 01 39 60 10 89

Portable : 06 07 78 41 27

Site Internet :

E-mail : contact@ets-courtat.com

Responsabilité légale :

COURTAT PHILIPPE GÉRANT

Fax :

Effectif moyen : 8

Tranche de classification : EFF2A

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
5231 PROB	Installation de pompe à chaleur et groupe froid en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m2 Mention RGE	30/04/2024
8611	Efficacité énergétique - "ECO Artisan@" (Chauffagiste,Couvreur,Plombier)	17/01/2023

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Chaudières à haute performance énergétique ou à micro-cogénération gaz	01/01/2021
o Pompe à chaleur : chauffage	30/04/2024
o Radiateurs électriques, dont régulation.	01/01/2021
o Isolation par l'intérieur des murs ou rampants de toitures ou plafonds	01/01/2021
o Isolation des toitures terrasses ou des toitures par l'extérieur	01/01/2021
o Isolation des combles perdus	01/01/2021

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE
DU TITULAIRE

AGENCE
QUALIBAT

AGENCE PARIS
20 BIS RUE BOISSIERE
RDC
75016 PARIS CEDEX 16

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.